

VILLE D'ANGRES

DECISION N°2026-48

Objet : Contrat avec la Compagnie « LA BELLE HISTOIRE » pour une représentation de « Dépiste, prouve que tu existes ! » dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Bouge ta santé ».

Vu les dispositions de l'article L 21.22.22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, rendue exécutoire le 30 avril 2026, chargeant le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des contrats, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;

Le Maire de la ville d'ANGRES

DECIDE

De DESIGNER la Compagnie « LA BELLE HISTOIRE » sise 36, rue Louis Faure 59 000 LILLE, (Siret :434 592 820 00014) pour une représentation du spectacle « Dépiste, prouve que tu existes ! » dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Bouge ta santé », le samedi 21 novembre 2026.

DE FIXER le montant de cette représentation à 1560,00 euros frais de déplacement compris.

DE SIGNER les devis et contrat correspondants.

Conformément aux dispositions de l'article L 21.22.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal , sera publiée et figurera au recueil des décisions.

Fait à ANGRES, le 8 septembre 2026

Le Maire,

Annick SAINT-MACHIN



REÇU EN PREFECTURE
Le 09/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_JRU-062-2162/M329-2026/09/08-DEC15/082/02